

À quelle étape de notre vie faudrait-il commencer à planifier notre retraite ?

Le Journal de Québec · 6 oct. 2023 · 35 · emmanuelle.gril@quebecormedia.com

On se demande souvent quel est le meilleur moment pour commencer à planifier sa retraite : 30, 40, 50 ans ? Et est-ce trop tard au-delà d'un certain âge ?



Il n'y a pas vraiment d'âge idéal pour commencer à planifier sa retraite, mais une chose est sûre : mieux vaut s'y prendre tôt que tard ! Car dans ce domaine, le facteur temps revêt une grande importance, explique Sussy Galvez, planificatrice financière, formatrice et experte en conseil et planification financière.

LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT

Selon elle, le meilleur moment pour commencer à y penser est lorsqu'un jeune adulte débute sa carrière dans son champ d'études. « À ce moment-là, on commence à se poser plusieurs questions, par exemple sur le fonds de pension éventuellement offert par son employeur, les cotisations REER, etc. On peut aussi s'interroger sur les déductions apparaissant sur ses fiches de paye, la cotisation au RRQ [Régime des rentes du Québec] notamment », souligne-t-elle.

Ces différents questionnements constituent des éléments déclencheurs qui aideront à amorcer la réflexion sur la planification de retraite. Pourquoi devrait-on commencer à y penser si tôt ? Parce qu'en matière de retraite, le temps joue résolument en notre faveur.

« Plus l'horizon de placement est lointain, plus on aura de temps pour épargner et plus grande sera la marge de manoeuvre dont on disposera pour mieux positionner sa stratégie de placement », précise la planificatrice financière Sussy Galvez.

À 25 ans, les revenus seront probablement plus faibles qu'à 40 ans et par conséquent, notre capacité d'épargne sera également moindre.

« En revanche, même un petit montant épargné systématiquement peut devenir gros au bout de 35 ans, grâce à l'impact des intérêts à long terme », mentionne la planificatrice.

TROP TARD DANS LA CINQUANTAINE ?

Est-il trop tard si l'on commence à épargner dans la cinquantaine ? Pas nécessairement, bien que cela ne soit évidemment pas l'idéal. Il faut se rappeler qu'en s'y prenant longtemps à l'avance, les efforts à consentir seront moins importants que ceux que l'on devrait déployer en commençant sa planification tardivement. Autrement dit, plus on attend, plus il faudra travailler fort pour atteindre ses objectifs de retraite. On pourrait aussi ne pas avoir assez de temps devant soi pour épargner suffisamment afin de conserver le même rythme de vie.

« Cela signifie, par exemple, qu'il faudra vendre sa maison plus tard afin d'avoir les capitaux nécessaires pour couvrir nos besoins », prévient Sussy Galvez.

Elle recommande donc de consulter assez tôt dans sa vie un planificateur financier.

« Il pourra établir différents scénarios basés sur les normes d'hypothèse de projections établies par l'institut québécois de la planification financière. De cette façon, on aura une bonne idée des revenus auxquels on aura accès à la retraite et du niveau de vie qu'on pourra s'offrir. À 10 ans de la retraite, on a encore la possibilité de s'ajuster pour atteindre son objectif, et à 15 ans de la retraite, les possibilités sont encore plus grandes », assure-t-elle.

Le cas échéant, on pourrait aussi décider de reporter sa retraite ou de prendre temporairement un deuxième emploi à temps partiel afin d'augmenter sa capacité d'épargne.

LANCER LA RÉFLEXION CHEZ LES JEUNES

Lorsque l'on a 25 ans ou 30 ans, la retraite peut nous sembler bien lointaine, et la motivation pour commencer à la planifier peut ne pas être au rendez-vous. C'est pourquoi Sussy Galvez recommande d'amorcer le dialogue sous l'angle des projets que le jeune souhaite réaliser.

« On peut parler par exemple de partir en appartement, d'acheter une voiture, de faire un voyage, etc., qui sont des objectifs à court terme. Pour concrétiser ces projets, il faudra mettre de l'argent de côté. C'est un bon début pour se familiariser avec l'épargne », dit-elle.

Autre bonne stratégie : faire fructifier son argent à l'abri de l'impôt tout en épargnant en vue de l'achat d'une propriété avec le CELIAPP. Ou encore, faire d'une pierre deux coups avec le REER, grâce auquel on cotise non seulement pour sa retraite, mais qui peut également être utilisé dans le cadre du régime d'accession à la propriété (RAP).